

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2006

	P	A	R		P	A	R
MAGALI FRANCOU-CARRON (MAIRE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
LUC REYNIER (1 ^{ER} ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GÉRARD CARDIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GASPARD PASDRMADJIAN (2ÈME ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARSÈNE DUBOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NICOLE BOULANGER (3ÈME ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PATRICIA CELCE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEAN-MARIE GONSOLIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FRANCK GARAUD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RODOLPHE MASSE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JEAN-PIERRE PELLISSIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1/ Demande de DGE pour la maison médicale

Madame le maire informe le conseil municipal que la commune pourrait bénéficier d'une subvention sur la Dotation Globale d'Équipement pour le projet de construction d'une maison médicale qui pourrait être de 20% du montant du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge madame le Maire de remplir les dossiers et de demander une subvention la plus forte possible auprès de la DGE sur le projet de création d'un bâtiment à vocation de maison médicale (coût prévisionnel du projet : 450k€).

2/ Choix du maître d'œuvre pour le projet de construction d'un bâtiment à vocation de maison médicale

Suite à l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de la maison médicale, la commission d'appel d'offre a recueilli trois propositions, dont l'une ne répondant pas aux critères définis. Le conseil municipal rencontrera les deux cabinets dans les prochains jours pour prendre sa décision.

Afin de lever toute ambiguïté sur la compétence de la commune de Corps à effectuer cette mission, étant donné l'enregistrement d'une compétence facultative déléguée à la communauté de communes intitulée comme suit « actions pour favoriser l'installation ou le maintien des professionnels de santé », la commune de Corps rappelle qu'à ce jour, aucune définition de l'intérêt communautaire n'a été précisée sur cette action, et demande à la communauté de communes d'apporter des précisions sur la ligne de partage des attributions (Commune – Communauté de communes) pour cette compétence.

3/ Création de poste pour changement de grade d'un agent

Madame le maire propose au conseil municipal l'avancement de grade d'un agent de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un poste d'agent technique principal et de nommer l'agent concerné sur le poste, et de supprimer le poste d'agent technique qualifié.

4/ Questions diverses

- Madame le maire informe le conseil que la tranche ferme des travaux d'assainissement est presque finie. La première tranche conditionnelle va commencer dans les jours qui viennent. Le trottoir et le rond-point de l'entrée de Corps va donc être aménagé : des devis ont été demandés.
- L'association Route Napoléon en Sud-Isère demande le renouvellement de la subvention de 7500€ pour l'organisation des Journées Napoléoniennes 2006. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour accorder une subvention de 7500€ (ne prend pas part au vote : Arsène Dubois)

- c) Madame le maire donne lecture d'un courrier de l'ADMR (service de soins infirmiers à domicile) qui sollicite une subvention. Madame le maire prendra contact avec cette association pour les rencontrer.
- d) Madame le maire donne lecture de la réponse de la propriétaire de la caravane dont le conseil avait demandé l'enlèvement du terrain des Chenêts. Elle demande l'autorisation d'installer un abri de jardin à la place, avec un raccordement à l'eau. Le conseil demande à la propriétaire de transmettre un dossier complet avant de donner son accord, précisant l'implantation de l'abris et ses dimensions.
- e) La maison du tourisme sollicite une subvention d'un montant de 200€ pour participer à un salon à Grand'Place à Grenoble au mois de juin sur le tourisme en Sud Isère. Accord du conseil municipal.
- f) Le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les dates d'ouverture du camping des aires pour l'été 2006. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'ouvrir le camping du 1^{er} avril au 31 octobre 2006, et de créer un emploi saisonnier à temps partiel non complet, et charge le maire de recruter l'agent et de signer l'arrêté correspondant. D'autre part, après en avoir délibéré, le conseil décide de modifier les tarifs pour l'année 2006.
- g) Devis pour remplacer le chauffe-eau du camping des aires d'un montant de 1391,60€ HT. Accord du conseil.
- h) Madame le maire donne lecture d'un courrier pour demander la location de la salle de la Mairie pour une réception privée pour deux jours. Le conseil municipal, à titre exceptionnel, donne son accord pour louer la salle une journée (au lieu des deux demandés) pour un apéritif dînatoire, au tarif de 100€ (plus une caution de 60€) et rappelle qu'il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la salle.
- i) Déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour la construction d'un abri de jardin. Accord du conseil municipal
- j) Patricia Celce attire l'attention du conseil sur la question des effectifs à l'école. Nous sommes aujourd'hui au maximum (en terme de sécurité) de la capacité de l'accueil des classes primaires et secondaires. Pour la rentrée prochaine, il faudra trouver des solutions si les effectifs augmentent.